|  |
| --- |
| **Déclaration sur l’honneur**  **Interdictions de soumissionner** |

*(A compléter par le candidat seul ou chaque membre du groupement et par les sous-traitants)*

Le candidat seul, ou membre du groupement, …………………………………… *(nom commercial)* déclare sur l’honneur :

* n’entrer dans aucun des cas d’interdiction de soumissionner prévus aux articles L2141-2 et suivants et R2143-3 du code de la commande publique
* être en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés, le cas échéant.

*NB : dans l’hypothèse où le candidat ou l’un des membres du groupement est admis à la procédure de redressement judiciaire, son attention est attirée sur le fait qu’il lui sera demandé de prouver qu’il a été habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d’exécution du marché public.*